

8426

**Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la
Police grand-ducale**

Le projet de loi n° 8426 vise, d'une part, à remplacer l'article *5bis* de la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale afin d'élargir le champ d'application de la mesure de police administrative dite « *Platzverweis* » et de préciser les comportements susceptibles de justifier un rappel à l'ordre ainsi qu'une injonction d'éloignement, mesures permettant à la Police d'intervenir à l'égard de personnes dont le comportement trouble gravement l'ordre public.

D'autre part, la loi en projet introduit un nouvel article *5ter* dans la loi précitée du 18 juillet 2018 afin de permettre le prononcé d'une interdiction temporaire de lieu à l'encontre des personnes qui adoptent de manière répétée l'un des comportements visés à l'article *5bis* et ayant donné lieu à un « *Platzverweis* ».